



Envoi au contrôle de légalité le : 6 avril 2023

Publication électronique le : 6 avril 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Carole DUBOIS

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, M. Philippe FAIT, M. Alain DE CARRION, Mme Maryse POULAIN.

**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS, DE CRÉATIONS DE  
VACATIONS ET DE SUPPRESSION D'EMPLOI**

(N°2023-126)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

**Vu** le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et, notamment, ses articles 38 à 48 ;

**Vu** la délibération n°2022-491 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Propositions de transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°2022-6 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « Propositions de transformations, de suppressions et de création d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°2020-198 du Conseil départemental en date du 06/07/2020 « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances » ;

**Vu** la délibération n°2019-88 du Conseil départemental en date du 18/03/2019 « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances » ;

**Vu** la délibération n°2017-621 du Conseil départemental en date du 19/12/2017 « Propositions de créations, de transformations et suppressions d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°2017-235 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Propositions de transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°16 du Conseil départemental en date du 23/04/2015 « Propositions de transformation d'emplois et de création d'emplois non permanents (vacations et accroissements temporaires d'activité) » ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil Général en date du 04/11/2013 « Propositions de création et transformation d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°14 du Conseil Général en date du 24/06/2013 « Propositions de création et de transformation d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°10 du Conseil Général en date du 25/03/2013 « Propositions de créations et transformations d'emploi » ;

**Vu** la délibération n°6 du Conseil départemental en date du 25/06/2012 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération n°4 du Conseil Général en date du 21/11/2011 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération n°7 du Conseil Général en date du 07/02/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°7 du Conseil Général en date du 22/03/2010 « Délibération complétant certaines délibérations ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 16/02/2009 « Rapport général – projet de BP 2009 » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date 24/11/2008 du « Rapport général : projet de Décision Modificative 1 2008 » ;

**Vu** la délibération n°8 du Conseil Général en date du 18/12/2006 « Proposition de créations et de transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°9 du Conseil Général en date du 19/06/2006 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 15/05/2000 « Propositions de transformations d'emplois » ;

**Vu** la Délibération du Conseil Général en date du 23/02/1999 « Rapport général – Budget primitif 1999 » ;

**Vu** la délibération n°4 du Conseil Général en date du 30/11/1998 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°38 du Conseil Général en date du 12/02/1996 « Propositions de transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 17/02/1992 « Rapport général – Budget primitif 1992 » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 18/02/1991 « Rapport général – Budget primitif 1991 » ;

**Vu** la délibération n°86 du Conseil Général en date du 11/01/1982 « Situation du personnel départemental titulaire et auxiliaire » ;  
**Vu** la délibération n°18 du Conseil Général en date du 12/12/1972 « Rapport Général – Budget Primitif 1973 – Section d’Hygiène, de protection sanitaire et d’aide sociale »  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l’avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D’abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

D’approuver les propositions de transformations d’emplois, de créations de vacations et de suppression d’emploi reprises à l’article 3 de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les propositions visées à l’article 2 sont les suivantes :

**I) TRANSFORMATIONS D’EMPLOIS**

**I-1) AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE**

**A) LIÉES À L’ORGANISATION DES SERVICES**

**PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**DIRECTION ADJOINTE DEVELOPPEMENT RH**

**Service prévention des risques professionnels et des RPS**

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d’emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d’un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l’article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d’emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

## **PÔLE SOLIDARITÉS**

### **DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**

#### Service des politiques sociales du logement et de l'habitat

Mission accompagnement au logement autonome

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

### **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

#### Service départemental de protection maternelle et infantile

Bureau agrément et accueil du jeune enfant

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Mission planification éducation familiale

#### *Antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale du Calaisis*

- 1 adjoint administratif en 1 infirmier en soins généraux

### **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ**

#### Service de la qualité et des financements

Bureau de la qualité

- 1 infirmier en soins généraux en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'auditeur qualité et accueil familial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'AUDOMAROIS**

### Site d'Arques

Service social départemental

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS**

### Site de Boulogne-sur-Mer

Service social départemental

- 1 adjoint administratif en 1 assistant socio-éducatif

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS – LIÉVIN**

### Site de Liévin

Service enfance famille

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS – TERNOIS**

Unité aménagement et animation territoriale

- 2 attachés en 2 cadres A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de développement local.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

## **PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

DIRECTION ADJOINTE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Service territorial de lecture publique – site de Dainville

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 bibliothécaire

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur de territoire lecture publique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

## **I-2) ENGENDRANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE**

### **A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES**

## **PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

Service accueil et orientation

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Service de la commande publique bâtiments et voirie

- 1 attaché en 1 rédacteur

## **PÔLE SOLIDARITÉS**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ADJOINT

Mission du pilotage des ressources

- 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale en 1 rédacteur

## **DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**

Service RSA, coordination et pilotage budgétaire

Mission allocation contrôle

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN-CARVIN**

Site de Carvin

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS – LIÉVIN**

Secteur aide sociale à l'enfance de Lens-Liévin

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## ***I-3) SANS INCIDENCE FINANCIÈRE***

### ***A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES***

## **PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

## **DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX**

Service accueil et orientation

- 1 adjoint technique en 1 adjoint administratif

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

La direction des affaires juridiques revoit son organisation interne. L'un des objectifs de cette réorganisation est de renforcer l'accompagnement juridique des pôles à travers une centralisation des compétences juridiques au sein de cette direction. Aussi, après consultation du comité social territorial, il est approuvé les transformations d'emplois suivantes :

- 1 juriste à la direction des ressources humaines en 1 juriste à la direction des affaires juridiques ;
- 1 chargé de mission en charge de la sécurisation juridique et administrative au secrétariat général du pôle solidarités en 1 juriste à la direction des affaires juridiques ;

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de juriste.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### Service Carrière, Temps de Travail et Conseil Juridique

- 1 attaché en 1 chargé de dossiers ressources humaines

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de dossiers ressources humaines.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **PÔLE SOLIDARITÉS**

### **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ**

#### Service de coordination et d'appui autonomie

- 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission effectivité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.

## **SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES**

### Mission pilotage administratif et financier

- 1 attaché en 1 chargé de mission

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS**

### Secteur aide sociale à l'enfance du Boulonnais

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable adjoint de secteur aide sociale à l'enfance.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

### Mission Jeunesse et Citoyenneté

- 1 cadre A de la filière administrative ou sportive en 1 attaché

## **B) LIÉES À LA RÉUSSITE D'UN CONCOURS**

### **PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

#### **DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES**

Collège Diderot à Dainville

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 adjoint technique

## **II) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE**

### **Recours à des vacances**

#### **DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL**

**Direction Adjointe du Château d'Hardelot – Centre Culturel de l'Entente**

**Cordiale**

- 2 vacataires pour des fonctions de médiateur culturel

Il est approuvé la possibilité d'avoir recours à 2 vacataires par mois pour assurer des fonctions de médiateurs culturels chargés de la surveillance et des visites guidées des expositions temporaires et de la collection permanente au titre de l'année 2023.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 16 euros bruts de l'heure.

La vacation sera limitée à 120 heures maximum par mois par vacataire.

- 2 vacataires pour des fonctions de serveur

Au regard de la nécessité de pouvoir ouvrir le salon de thé ponctuellement les soirs de spectacle en dehors des périodes d'ouverture classique, il est approuvé la possibilité d'avoir recours à 2 vacataires par mois au titre de l'année 2023 sur des fonctions de serveur.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 13 euros bruts de l'heure.

La vacation sera limitée à 60 heures maximum par mois par vacataire.

- 6 vacataires pour des fonctions de conférencier

Dans le cadre de l'exposition temporaire « Benjamin Lacombe et le Victorien » organisée au Château d'Hardelot en 2023, il est approuvé la possibilité d'avoir recours à 6 vacataires pour assurer des conférences sur cette thématique pour une durée de 5 heures chacun entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 novembre 2023. Le taux horaire brut est fixé à 150 euros.

### **III) SUPPRESSION D'EMPLOI BUDGÉTAIRE**

L'ajustement de l'organisation des différents pôles de la collectivité, acté après avis du comité technique du 18 décembre 2020, avait en particulier, rassemblé les fonctions supports au sein d'un nouveau pôle « ressources et accompagnement » (PRA). Le diagnostic réalisé courant 2021 après la création du PRA a conduit, après une nouvelle consultation du comité technique le 19 novembre 2021, à proposer pour ce pôle, une organisation resserrée autour de directions supports stratégiques. Le contexte financier et budgétaire a ainsi nécessité de renforcer la direction des finances avec la création d'un service de contrôle de gestion externe, par redéploiement des agents de la direction du conseil en gestion. Par ailleurs, le contrôle de gestion interne a été rattaché, après avis du comité technique du 30 septembre 2022 au secrétariat général du PRA afin de positionner cette fonction à un niveau transversal au sein du pôle. Ces évolutions ont été mises en œuvre au dernier trimestre 2022, par une affectation dans leur nouveau service d'accueil de l'ensemble des contrôleurs de gestion antérieurement affectés à la direction du contrôle en gestion.

Comme cela avait été exposé lors du comité technique du 19 novembre 2021, la direction du contrôle en gestion n'a donc plus de raison d'être dans l'organisation des services départementaux, dans la suite de la nouvelle répartition de ses missions exposée ci-dessus. Il est donc approuvé de procéder à la suppression de l'emploi budgétaire d'administrateur exerçant les fonctions de directeur du conseil en gestion à la date du 1er Octobre 2023.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

<b>ANNEXE</b>		
<b>Délibération initiale</b>	<b>Rédaction initiale</b>	<b>Modification proposée</b>
Du 12 décembre 1972	Portant création de dix emplois d'assistante sociale à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, circonscriptions d'action sanitaire et sociale.	La délibération du 12 décembre 1972 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 12 décembre 1972	Portant création de treize emplois de puéricultrice à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, circonscriptions d'action sanitaire et sociale.	La délibération du 12 décembre 1972 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice – service local de protection maternelle et infantile - maison du Département solidarité de Lens Liévin – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.
Du 11 janvier 1982	Portant création de soixante et un emplois d'assistant socio-éducatif à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	La délibération du 11 janvier 1982 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à six de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en

		<p>service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 18 février 1991	<p>Portant création de six emplois d'éducateur (intégré dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs suite au décret n° 92-843 du 28 août 1992) à la direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles, direction de la famille et de l'enfance.</p>	<p>La délibération du 18 février 1991 est modifiée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 18 février 1991	<p>Portant création de quatre emplois de sage-femme à la direction de la protection maternelle et infantile, direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles.</p>	<p>La délibération du 18 février 1991 est modifiée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales. Les fonctions confiées sont celles de sage-femme – service territorial de protection maternelle et infantile - maison du Département solidarité d'Hénin-Carvin – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de sage-femme et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par</p>

		rapport aux grilles du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales.
Du 17 février 1992	Portant création de sept emplois de conseillers en économie sociale et familiale à la Direction Générale Adjointe chargée des Affaires Sociales, Scolaires et Culturelles, Direction de l'Action Sociale, Service Social Départemental, Circonscriptions d'Action Sanitaire et Sociale.	La délibération du 17 février 1992 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 12 février 1996	Portant création de sept emplois d'assistants socio-éducatifs au service socio-éducatif, direction de l'enfance et de la famille, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.	La délibération du 12 février 1996 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 30 novembre 1998	Portant création d'un emploi d'attaché à la direction générale des services, complétée par délibération du 22 mars 2010 comme suit : Les grades correspondant à l'emploi de cadre A sont ceux du	La délibération du 22 mars 2010 est abrogée. La délibération initiale du 30 novembre 1998 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées

	<p>cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de contrôleur de gestion externe à la cellule contrôle de gestion externe, direction du contrôle de gestion, pôle de l'administration générale.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra justifier d'une formation supérieure de niveau bac+5 et/ou d'une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui de la grille des attachés principaux.</p>	<p>sont celles de délégué à la protection des données – direction des affaires juridiques – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 22 février 1999	<p>Portant création de trois emplois d'assistant socio-éducatif au service social départemental, direction de l'action sociale et de l'insertion, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.</p>	<p>La délibération du 22 février 1999 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 15 mai 2000	<p>Portant création d'un emploi d'ingénieur à la division de la construction, direction de l'architecture et des bâtiments départementaux, direction générale adjointe chargée des programmes, de l'aménagement et des services techniques.</p>	<p>La délibération du 15 mai 2000 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet – service grands travaux – direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le</p>

		niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Du 19 juin 2006	Portant création de trois emplois de cadre A, chargé d'études au service organisation et pilotage, direction des ressources humaines, pôle de l'administration générale, complétée comme suit par délibération du 25 juin 2012 : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé d'études SIRH, organisation et données sociales au service organisation, pilotage des ressources humaines et accompagnement du changement, direction des ressources humaines, pôle développement des ressources.	La délibération du 25 juin 2012 est abrogée. La délibération initiale du 19 juin 2006 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé du contrôle de gestion RH – mission pilotage des effectifs et des données sociales – service pilotage des ressources – direction adjointe pilotage et administration RH – direction des ressources humaines – pôle ressources et accompagnement. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Du 18 décembre 2006	Portant création de neuf emplois d'assistant socio-éducatif en maisons du Département solidarité, pôle de la solidarité.	La délibération du 18 décembre 2006 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. .En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 24 novembre 2008	Portant création de cinq emplois de contrôleur de travaux (intégré dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux le	La délibération du 24 novembre 2008 est complétée ainsi qu'il suit :

	<p>1<sup>er</sup> décembre 2010 suite au décret 2010 - 1357 du 9 novembre 2010) dans le cadre du droit d'option des personnels DDE et de leur intégration au sein des services départementaux.</p>	<p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable d'unité – unité routes et mobilités – maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>
<p>Du 16 février 2009</p>	<p>Portant création de quarante-deux emplois d'assistants socio-éducatifs en maisons du Département solidarité, pôle de la solidarité.</p>	<p>La délibération du 16 février 2009 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à deux de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
<p>Du 16 février 2009</p>	<p>Portant création d'un emploi d'ingénieur à la direction de l'architecture et des grands travaux départementaux, pôle des infrastructures, des transports et du patrimoine départemental, complétée comme suit par délibération du 21 novembre 2011 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau études et programmes au service études et développement, direction de l'architecture et des</p>	<p>La délibération du 21 novembre 2011 est abrogée. La délibération initiale du 16 février 2009 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau – bureau bâtiments – service études et programmes – direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial.</p>

	<p>grands travaux départementaux, pôle infrastructures, mobilité et patrimoine départemental.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau 5 et/ou d'une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>
Du 7 février 2011	<p>Portant création d'un emploi de bibliothécaire à la direction de la médiathèque départementale, direction de la culture, pôle de l'éducation, de la culture, du sport et de la jeunesse, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'emploi de bibliothécaire à la direction de la médiathèque départementale sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur de la formation.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation de niveau bac + 3 et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.</p>	<p>La délibération du 7 février 2011 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable de domaine formation – direction adjointe de la lecture publique – direction des affaires culturelles – pôle réussites citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.</p>
Du 25 mars 2013	<p>Portant création de deux emplois de technicien au service d'appui aux territoires pour la maintenance des bâtiments, direction d'appui, pôle infrastructures, mobilité et patrimoine départemental.</p>	<p>La délibération du 25 mars 2013 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de technicien bâtiment – unité immobilier – maison du Département aménagement et développement territorial – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le</p>

		niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Du 24 juin 2013	<p>Portant création d'un emploi d'attaché au bureau des prestations, service de l'aide sociale, direction de l'autonomie et de la santé, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable de section.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>La délibération du 24 juin 2013 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable financier – bureau des financements des établissements sociaux et médico-sociaux personnes âgées / personnes handicapées – service de la qualité et des financements – direction de l'autonomie et de la santé – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 4 novembre 2013	<p>Portant création d'un emploi d'attaché à la direction d'appui, pôle infrastructures, mobilité et patrimoine départemental, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission ressources humaines et moyens.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non-titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>La délibération du 4 novembre 2013 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission ressources – secrétariat général – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 23 avril 2015	<p>Portant création de dix-neuf emplois de rédacteur au titre de la promotion interne.</p>	<p>La délibération du 23 avril 2015 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de gestionnaire financier et administratif – bureau du budget routier – service de la prospective et de la</p>

		<p>programmation – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.</p>
Du 29 juin 2017	Portant création de sept emplois de rédacteur au titre de la promotion interne.	<p>La délibération du 29 juin 2017 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de gestionnaire de dossiers – unité études et ressources – maison du Département aménagement et développement territorial – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.</p>
Du 19 décembre 2017	Portant création de six emplois de rédacteur pour les services locaux allocation insertion, maisons du Département solidarité, pôle solidarités.	<p>La délibération du 19 décembre 2017 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de conseiller spécialisé en insertion par l'emploi – service local allocation insertion – maison du Département solidarité de Lens – Liévin – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux</p>

		grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Du 18 mars 2019	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou technique au service conseil et appui fonctionnel du système d'information, direction des systèmes d'information, pôle développement des ressources, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur fonctionnel du système d'information.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 18 mars 2019 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de consultant en transformation numérique – service accompagnement au développement numérique – direction des services numériques – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.</p>
Du 6 juillet 2020	<p>Portant création de trente-quatre emplois de cadre A de la filière sociale ou médico-sociale pour les missions accompagnement des usagers, maisons de l'autonomie, maisons du Département solidarité, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de référent de parcours personnes âgées.</p> <p>En cas de recrutement d'agents contractuels pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux.</p>	<p>La délibération du 6 juillet 2020 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'évaluateur médico-social – mission évaluation – maison de l'autonomie – maison du Département solidarité de l'Artois – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.</p>
Du 6 juillet 2020	Portant création de trente-quatre emplois de cadre A de la filière	La délibération du 6 juillet 2020 est modifiée ainsi qu'il suit :

	<p>sociale ou médico-sociale pour les missions accompagnement des usagers, maisons de l'autonomie, maisons du Département solidarité, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de référent de parcours personnes âgées.</p> <p>En cas de recrutement d'agents contractuels pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux.</p>	<p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de référent évaluateur équipe mobile – mission du pilotage des ressources – secrétariat général adjoint – secrétariat général – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.</p>
Du 24 janvier 2022	<p>Portant création de dix emplois d'assistants socio-éducatifs au service ressources et métiers, direction des ressources, secrétariat général du pôle solidarités, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en équipe mobile.</p> <p>En cas de recrutement d'agents contractuels pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 24 janvier 2022 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 12 décembre 2022	<p>Portant création d'un emploi de technicien au service du restaurant administratif, direction des moyens généraux, pôle ressources et accompagnement.</p>	<p>La délibération du 12 décembre 2022 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées</p>

		<p>sont celles de chef de cuisine, responsable de l'estaminet – service du restaurant administratif – direction des moyens généraux – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>
--	--	---

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des ressources humaines  
Mission pilotage des effectifs et des données sociales

RAPPORT N°4

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 MARS 2023**

#### **PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS, DE CRÉATIONS DE VACATIONS ET DE SUPPRESSION D'EMPLOI**

Afin de répondre à l'organisation de travail des services pour une meilleure réponse aux usagers et d'optimiser la gestion des emplois et postes, une adaptation permanente des ressources est nécessaire, c'est pourquoi les ajustements ci-après vous sont proposés.

#### **I) COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

L'article L313-1 du code général de la fonction publique dispose que « les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé [...]. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter, abroger ou modifier les délibérations initiales reprises dans le tableau en annexe.

#### **II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

##### **II-1) AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE**

##### **A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **DIRECTION ADJOINTE DEVELOPPEMENT RH**

#### Service prévention des risques professionnels et des RPS

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

## **PÔLE SOLIDARITÉS**

### **DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**

#### Service des politiques sociales du logement et de l'habitat

Mission accompagnement au logement autonome

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

### **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

#### Service départemental de protection maternelle et infantile

Bureau agrément et accueil du jeune enfant

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Mission planification éducation familiale

*Antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale du Calaisis*

- 1 adjoint administratif en 1 infirmier en soins généraux

### **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ**

#### Service de la qualité et des financements

Bureau de la qualité

- 1 infirmier en soins généraux en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'auditeur qualité et accueil familial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général

de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'AUDOMAROIS**

### Site d'Arques

Service social départemental

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS**

### Site de Boulogne-sur-Mer

Service social départemental

- 1 adjoint administratif en 1 assistant socio-éducatif

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS – LIÉVIN**

### Site de Liévin

Service enfance famille

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général

de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS – TERNOIS**

Unité aménagement et animation territoriale

- 2 attachés en 2 cadres A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de développement local.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

## **PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

DIRECTION ADJOINTE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Service territorial de lecture publique – site de Dainville

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 bibliothécaire

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur de territoire lecture publique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

## **II-2) ENGENDRANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE**

### **A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

##### **DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX**

Service accueil et orientation

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Service de la commande publique bâtiments et voirie

- 1 attaché en 1 rédacteur

## **PÔLE SOLIDARITÉS**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ADJOINT

Mission du pilotage des ressources

- 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale en 1 rédacteur

## **DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**

Service RSA, coordination et pilotage budgétaire

Mission allocation contrôle

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN-CARVIN**

Site de Carvin

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS – LIÉVIN**

Secteur aide sociale à l'enfance de Lens-Liévin

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

## ***II-3) SANS INCIDENCE FINANCIÈRE***

### ***A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES***

## **PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

### **DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX**

Service accueil et orientation

- 1 adjoint technique en 1 adjoint administratif

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

La direction des affaires juridiques revoit son organisation interne. L'un des objectifs de cette réorganisation est de renforcer l'accompagnement juridique des pôles à travers une centralisation des compétences juridiques au sein de cette direction. Aussi, après consultation du comité social territorial, il est proposé les transformations d'emplois suivantes :

- 1 juriste à la direction des ressources humaines en 1 juriste à la direction des affaires juridiques ;
- 1 chargé de mission en charge de la sécurisation juridique et administrative au secrétariat général du pôle solidarités en 1 juriste à la direction des affaires juridiques ;

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de juriste.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### Service Carrière, Temps de Travail et Conseil Juridique

- 1 attaché en 1 chargé de dossiers ressources humaines

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de dossiers ressources humaines.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **PÔLE SOLIDARITÉS**

### **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ**

#### Service de coordination et d'appui autonomie

- 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission effectivité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par

rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.

## **SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES**

### Mission pilotage administratif et financier

- 1 attaché en 1 chargé de mission

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS**

### Secteur aide sociale à l'enfance du Boulonnais

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable adjoint de secteur aide sociale à l'enfance.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

### Mission Jeunesse et Citoyenneté

- 1 cadre A de la filière administrative ou sportive en 1 attaché

## **B) LIÉES À LA RÉUSSITE D'UN CONCOURS**

## **PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES**

#### Collège Diderot à Dainville

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 adjoint technique

## **III) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE**

## Recours à des vacances

### **DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELLOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL**

#### **Direction Adjointe du Château d'Hardelot – Centre Culturel de l'Entente**

**Cordiale**

- 2 vacataires pour des fonctions de médiateur culturel

Il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à 2 vacataires par mois pour assurer des fonctions de médiateurs culturels chargés de la surveillance et des visites guidées des expositions temporaires et de la collection permanente au titre de l'année 2023.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 16 euros bruts de l'heure.

La vacation sera limitée à 120 heures maximum par mois par vacataire.

- 2 vacataires pour des fonctions de serveur

Au regard de la nécessité de pouvoir ouvrir le salon de thé ponctuellement les soirs de spectacle en dehors des périodes d'ouverture classique, il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à 2 vacataires par mois au titre de l'année 2023 sur des fonctions de serveur.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 13 euros bruts de l'heure.

La vacation sera limitée à 60 heures maximum par mois par vacataire.

- 6 vacataires pour des fonctions de conférencier

Dans le cadre de l'exposition temporaire « Benjamin Lacombe et le Victorien » organisée au Château d'Hardelot en 2023, il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à 6 vacataires pour assurer des conférences sur cette thématique pour une durée de 5 heures chacun entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 novembre 2023. Le taux horaire brut est fixé à 150 euros

## **IV) SUPPRESSION D'EMPLOI BUDGÉTAIRE**

L'ajustement de l'organisation des différents pôles de la collectivité, acté après avis du comité technique du 18 décembre 2020, avait en particulier, rassemblé les fonctions supports au sein d'un nouveau pôle « ressources et accompagnement » (PRA). Le diagnostic réalisé courant 2021 après la création du PRA a conduit, après une nouvelle consultation du comité technique le 19 novembre 2021, à proposer pour ce pôle, une organisation resserrée autour de directions supports stratégiques. Le contexte financier et budgétaire a ainsi nécessité de renforcer la direction des finances avec la création d'un service de contrôle de gestion externe, par redéploiement des agents de la direction du conseil en gestion. Par ailleurs, le contrôle de gestion interne a été rattaché, après avis du comité technique du 30 septembre 2022 au secrétariat général du PRA afin de positionner cette fonction à un niveau transversal au sein du pôle. Ces évolutions ont été mises en œuvre au dernier trimestre 2022, par une affectation dans leur nouveau service d'accueil de l'ensemble des contrôleurs de gestion antérieurement affectés à la direction du contrôle en

gestion.

Comme cela avait été exposé lors du comité technique du 19 novembre 2021, la direction du contrôle en gestion n'a donc plus de raison d'être dans l'organisation des services départementaux, dans la suite de la nouvelle répartition de ses missions exposée ci-dessus. Il est donc proposé de procéder à la suppression de l'emploi budgétaire d'administrateur exerçant les fonctions de directeur du conseil en gestion à la date du 1er Octobre 2023.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe d'une part, et d'autre part, de valider les propositions de transformations d'emplois, de créations de vacations et de suppression d'emploi susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY